

**CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES
ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE**



SECRETARIAT EXECUTIF

**Rapport de la Réunion des Experts du Bureau de la
COMHAFAT**

EL JADIDA (MAROC), 18-19 SEPTEMBRE 2011

1. La réunion des experts du bureau de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT) s'est tenue du 18 au 19 septembre 2011 à El Jadida, Royaume du Maroc.

2. Ont pris part à cette réunion, les experts des Etats membres du Bureau de la COMHAFAT suivants : Angola, Cameroun, Gambie, Ghana, Maroc, Sénégal et Togo ainsi que le Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT.

3. Les observateurs suivants ont également pris part à cette réunion : le Réseau Africain des Instituts de Recherche Halieutique et des Sciences de la Mer (RAFISMER), le Regroupement des Etablissements de Formation Maritime Africains (REFMA), le Réseau Africain des Femmes de la Pêche (RAFEP), la Fondation Japonaise pour la Coopération Internationale en matière de pêche (OFCF) et l'Agence de pêches du Japon et les représentants du cabinet B & D consulting.

La liste des participants est annexée au présent rapport.

4. Monsieur Abdelouahed BENABBOU, représentant le Royaume du Maroc, dans son allocution, a souhaité la bienvenue aux participants. Il a souligné l'attention particulière accordée aux nouvelles procédures organisationnelles et de gestion qui ont été mises en place au moment où la COMHAFAT s'engage dans un processus de réforme pour se doter de statuts similaires aux organisations internationales.

5. Il a rappelé que la COMHAFAT a conclu un accord de siège avec le Gouvernement du Royaume du Maroc et un nouveau Secrétaire Exécutif est nommé depuis une année. Ces réformes ont suscité plus d'intérêt de la part de partenaires potentiels de l'organisation.

6. Par ailleurs, il a rassuré la réunion de la disponibilité de son pays à continuer à apporter son soutien à la COMHAFAT et l'a informé de la mise à disposition de nouveaux locaux comme siège pour cette organisation.

7. Mr. Hachim EL AYOUBI, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT, a fait rappeler dans son allocution que l'objectif de cette réunion s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la 8^{ème} session de la Conférence des Ministres.

8. En cette occasion, il a sollicité des Etats membres plus d'implication dans le processus de la mise en œuvre de cette nouvelle dynamique, et a remercié les membres du bureau et les observateurs pour leur déplacement à El Jadida. Il a,

par ailleurs, rendu hommage à l'OFCF pour son appui technique et financier aux activités de la COMHAFAT.

9. Dans son discours d'ouverture, le Président de la réunion des experts, l'Honorable Mike AKYEAMPONG, Président de la Commission des Pêches du Ghana a tout d'abord exprimé les reconnaissances de la COMHAFAT au Royaume du Maroc et au Japon pour leur appui multiforme. Il a ensuite félicité les consultants et le Groupe de Travail pour la qualité des documents produits.

10. Avant de déclarer ouvert les travaux de la réunion des experts, Honorable AKYEAMPONG a délégué la présidence de la session à Monsieur Samuel QUAATEY, Directeur des Pêches du Ghana.

11. Le projet de l'ordre du jour suivant a été adopté :

- Cérémonie d'ouverture,
- Adoption de l'agenda,
- Présentation et adoption du rapport du Groupe de Travail sur la revue des textes,
- Préparation de la 9^{ème} session de la Conférence Ministérielle : date, lieu et agenda,
- Echange sur la coopération inter-régionale,
- Présentation du projet du budget,
- présentation du plan de travail pour le 2^{ème} semestre 2011,
- Echanges sur l'élaboration du plan stratégique de la COMHAFAT pour la période 2012-2015,
- Adoption du rapport,
- Clôture de la réunion.

12. Le rapport de la réunion du Groupe de Travail sur la revue des textes de la COMHAFAT tenue les 14 et 15 avril 2011 à El Jadida, Maroc a été présenté par Dr. Malloun Ousman BABA, délégué du Cameroun, et rapporteur du Groupe de Travail.

13. Le mandat assigné au Groupe de Travail est d'examiner les documents portant sur le fonctionnement de la COMHAFAT produits par un consultant, et de les valider. Ces documents sont les suivants :

- La lettre de politique et procédures de gestion des ressources humaines ;
- le rapport de préconisation ;
- le statut du personnel ;
- le règlement intérieur ;
- le règlement financier ;

- les fiches des missions et postes ;
- le manuel des procédures administratives opérationnelles et comptables et supports de procédures ;
- le modèle de reporting conforme aux normes IPSAS ;
- le plan comptable annoté selon les IPSAS.

14. Le représentant de l'Angola a confirmé l'engagement de son pays à abriter la 9^{ème} session de la Conférence des Ministres à Luanda au courant de la période avril-mai 2012.

15. Par ailleurs, il s'est engagé à faire parvenir au Secrétariat une lettre officielle de confirmation au plus tard le 31 octobre 2011.

16. Les questions relatives à la prise en charge des salaires du personnel international et au principe de l'universalité budgétaire ont suscité plus d'intérêt de la part des participants. Le rapport a été adopté par le bureau.

17. Les experts ont souligné l'intérêt pour la COMHAFAT à renforcer la synergie avec les organisations sous-régionales sœurs spécialisées, à savoir : la Commission Sous-Régionale des Pêche (CSRP), le Comité des Pêches du Centre-Ouest du Golfe de Guinée (CPCO), la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) ; les organisations régionales d'intégration économique, à savoir : l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ; les organisations internationales, intergouvernementales, et régionales de coopération, à savoir : l'Union européenne (UE), la Banque Mondiale, la Commission Internationale de Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT), la Commission Baleinière Internationale (CBI), la Convention Internationale des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES), etc...

18. a cet effet, il a été recommandé au Secrétariat Exécutif de renforcer la coopération avec ces organisations par l'établissement d'instruments appropriés.

19. La réunion a accueilli favorablement l'intérêt manifesté par les Etats Unis et la Norvège pour une coopération avec la COMHAFAT, ainsi que la proposition de leur conférer le statut d'observateurs aux réunions de l'Organisation.

20. Pour la réalisation du programme de redynamisation et de restructuration sur une période de 2 à 3 ans, un budget annuel arrêté à 10.421.970 DHS, soit 1.270.972 \$ US a été soumis et approuvé par le Bureau.

21. A ce titre, le Gouvernement du Royaume du Maroc a contribué pour un montant de 5.000.000 DHS (609.756 \$ US) pour couvrir les besoins du Secrétariat pour la période juillet - décembre 2011.

22. Le Bureau a exhorté les Etats membres à s'acquitter de leur contribution annuelle.

23. Le plan de travail pour le deuxième semestre 2011 a été présenté par le Secrétaire Exécutif. Le Bureau a adopté ce plan de travail.

24. le Bureau a accueilli favorablement la nécessité d'un programme cohérent qui définit la vision de l'Organisation pour les quatre prochaines années (2012-2015).

25. La réunion a adopté l'approche méthodologique sur l'élaboration du plan stratégique présentée par le Consultant, et a recommandé sa préparation et sa finalisation dans les meilleurs délais.

26. Madame Seynabou NDOYE, Présidente du Bureau du Réseau Africain des Femmes de la Pêche (RAFEP) a présenté son organisation créée en décembre 2010 lors de l'Assemblée Générale Constitutive tenue au Sénégal avec l'appui de la COMHAFAT. En se félicitant de cette initiative, elle a exhorté la COMHAFAT à continuer cet appui à son réseau en matière de renforcement des capacités.

27. Mr. Yoshihiro TAKAGI, représentant l'OFCF du Japon, a présenté le Forum des Femmes pour les Poissons (FFP) établi au Japon. A ce titre, il a fait part de l'intérêt de cette organisation pour la coopération avec le RAFEP. Le Bureau a soutenu cette collaboration bénéfique pour le RAFEP.

28. La réunion a adopté le rapport final.

29. Après avoir remercié l'ensemble des participants, le Président a procédé à la clôture de la réunion.

Fait à El Jadida, le 19 septembre 2011.